

Affiché le 28/10/2018

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de Cerelles se réunira

**Mardi 06 novembre 2018 à 18h30 à la Mairie**



## **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 septembre 2018
2. Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population
3. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (entretien des espaces verts)
4. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (pause méridienne)
5. Désignation des membres de la commission de contrôle
6. Convention de gestion des ouvrages de rétablissement des voies gérées par la commune de Cérelles, avec la société Cofiroute
7. Dissolution du Syndicat Intercommunal du collège de Neuillé Pont Pierre
8. Modification des statuts de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisille – Pays de Racan
9. Convention de reprise des espaces et des réseaux communs « Le Carré d'Asse » (rue de la poissonnière)
10. Prestation d'aide à la dénomination des voies publiques et numérotation des habitations
11. Demandes de subvention pour la rénovation du monument aux morts et la restauration de tombes
12. Informations du Maire

Le Maire,

Guy POULLE

